

Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA
Rue des Prés-de-la-Scie 2 – Case postale 105
1920 Martigny

Tél. 027-722 83 22, Fax 027-722 04 22
E-mail pascal.tissieres@mycable.ch



Martigny, le 24 novembre 2006

Mandat n° 4.089-2

Bâtiment de M. André RAPIN
Parcelle n° 3450 – Avenue de la Sallaz 54
1010 LAUSANNE

Affaire JP 05.013208/GMA/nsa

Relations entre les travaux de TRIDEL SA et du Métro
Lausanne-Ouchy SA (M2) et le bâtiment de M. André Rapin

Expertise complémentaire

Procès-verbal de la séance du 20.11.2006 sur place

Personnes présentes :

Mme Claude Rapin (2^{ème} étage)
Mes Séverine Berger, avocate
John-David Burdet, avocat
MM. Sidney Rapin (1^{er} étage)
Claude Rapin (2^{ème} étage)
Roth, Tridel SA
Pascal Tissières, expert

1. Introduction

Le but de la séance est de :

- prendre connaissance de faits nouveaux;
- entendre les parties;
- faire la liste des documents nécessaires.

Me Burdet signale qu'aucun représentant de M2 n'a pu participer à cette séance car les délais pour la convocation étaient trop courts (convocation faite par l'expert le 6.11.2006, par fax, après consultation des avocats).

2. Faits nouveaux

M. Claude Rapin dresse l'inventaire des fissures actuelles ou déformations du bâtiment (voir dossier photographique en annexe):

- fermeture des fissures au-dessus des plinthes au 2^{ème} étage;
- basculement de la bibliothèque posée sur le plancher dans le bureau de M. Claude Rapin;
- 2 nouvelles fissures dans le noyau de l'escalier;
- dégradation de la dalle du balcon du 2^{ème} étage (infiltration d'eau à travers la dalle et pénétration dans le jardin d'hiver du 1^{er} étage en mars-avril 2006);
- desquamation de la peinture et du plâtre à l'angle mur-plafond, sur le mur ouest du salon de 1^{er} étage.

De plus, des odeurs d'égout se dégagent de l'atelier-chaufferie du sous-sol.

3. Point de vue des parties

3.1 Point de vue de la famille Rapin

Pour la famille Rapin, le bâtiment a subi un tassement. En 2003, les vibrations étaient violentes et espacées tandis qu'en 2005, elles étaient longues et plus fréquentes.

Les travaux de réfection des canalisations de l'Avenue Victor-Ruphy n'ont provoqué aucune vibration perceptible dans le bâtiment Rapin. Avant 2003, le bâtiment Rapin ne comportait pas autant de fissures.

3.2 Point de vue de Tridel SA

Les travaux de Tridel qui sont terminés à la rue de la Madeleine, qui ne provoque aucune

longtemps ont été exécutés à la rue de Sébeillon a été réalisé

en 2005. La Tour de la Migros fondée sur la Molasse n'a subi aucun dégât lors des travaux de Tridel.

Les fissures sur les plinthes sont dues à la dilatation/séchage du bois.

Les équipes d'ouvriers lors du havage travaillaient de 4h30 à 20h30, sans interruption (2 × 8 heures) : il n'y avait donc pas d'interruption à midi.

Il n'y a pas eu de riverains incommodés par les vibrations mais par le bruit ventilateurs (procès-verbal du 3.6.2003). Ce problème a été réglé par l'acousticien, M. Gilbert Monay, du groupe GEDEL.

Il y a des niches dans la galerie technique de Tridel, pour la mise en place des lyres de dilatation des tuyaux. Ces niches ont été réalisées par havage.

Tridel a annoncé le cas Rapin à son assurance en responsabilité civile.

4. Documents à fournir

Me Burdet est prié de fournir à l'expert les pièces suivantes :

Tridel SA

- l'expert désire le profil de la galerie technique renforcée, selon procès-verbal n° 22, du 3.6.2003;
- que signifie "excavation à la broque", selon le procès-verbal n° 35 du 1.9.2003;
- y a-t-il eu des mesures de vibrations lors de l'utilisation du trépan, en août-septembre 2003 ? Le trépan a-t-il servi pour pénétrer dans la Molasse ? Si oui, de combien ?

M2

- l'expert désire les rapports des mesures de vibration, de février-mars 2005, à la Sallaz;
- décrire les travaux effectués au chemin des Cascades d'août-septembre 2003 (fournir les plans et les procès-verbaux y relatifs);
- décrire les travaux de la galerie commencée le 14.2.2005 (plans, procès-verbaux);

- décrire la "caverne" mentionnée dans le procès-verbal n° 23 du 22.2.2005;
- fournir les plans de la paroi berlinoise de la Fourmi.

Administration communale

- l'expert désire la coupe du forage carotté réalisé récemment sur la parcelle n° 3455.

M2 et/ou Tridel

Les plans et procès-verbaux des travaux de liaison Flon-Vuachère sont nécessaires à l'expert.

Me Burdet fait le nécessaire pour que tous ces documents parviennent à l'expert pour le 15.12.2006.

Dès réception de ces documents, l'expert répondra au nouveau questionnaire dans les 6 semaines qui suivent, soit pour le 31.1.2007.



Pascal Tissières

Annexe : dossier photographique de M. Claude Rapin

Distribution :

Me Laurent Moreillon, Case postale 7175, 1002 Lausanne

Me Daniel Pache, Case postale 7091, 1002 Lausanne

Me Gilles Mauron, Justice de paix du district de Lausanne, Case postale, 1014 Lausanne